

Chef des radars flashé à 217 km/h!

VAUD Le 18 mars, l'adjutant Jean-Jacques Braissant a voulu tester à vive allure un radar sur l'autoroute A1 entre Yverdon et Lausanne. Il a ainsi violé les règles de sécurité, ainsi que les procédures d'essai

YAN PAUCHARD
21 juillet 2006

On pourrait croire à une blague, mais c'est la vérité. Le chef des radars de la police vaudoise, l'adjutant Jean-Jacques Braissant, a été flashé à 217 km/h sur l'autoroute A1, entre La Sarraz et Cossonay! L'affaire, révélée hier par *24 Heures*, remonte au samedi 18 mars dernier. Vers midi, le policier a voulu, selon ses dires, tester un radar défectueux. Il était au volant d'une voiture de service banalisée, une BMW.

Si vous avez manqué le début

» [Le chef de la PJ suspendu](#)

Sur le web

» [Police cantonale vaudoise](#)

» [Police de la ville de Lausanne](#)

» [Service des automobiles et de la navigation \(SAN\)](#)

En faisant cette course d'essai à une telle vitesse, Jean-Jacques Braissant a violé les principes élémentaires de sécurité. De plus, il n'a pas informé sa hiérarchie. «Depuis 2000, tous les tests de radar doivent se faire en dehors de la circulation, sur des circuits ou sur d'anciens aérodromes militaires, comme Tourtemagne, en Valais», explique Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police cantonale.

En apprenant jeudi les faits, le commandant de la police vaudoise, Eric Lehmann, a immédiatement ordonné l'audition de l'adjutant. Ce dernier, actuellement en vacances, a été provisoirement déplacé. Il a été dénoncé à la justice pour infraction grave à la loi sur la circulation routière, ainsi qu'au Service des autos.

L'affaire est un coup dur pour l'image du concept «Apaiser la conduite», le cheval de bataille du commandant Lehmann. Jean-Jacques Braissant était l'un des piliers de ce projet médiatisé et sensible, basé notamment sur la réalisation d'un réseau dense de radars. De plus, cet incident jette une nouvelle fois, le discrédit sur les policiers vaudois. Il y a un mois, le chef de la police judiciaire lausannoise, Antoine Savoy, était suspendu pour avoir, le 4 juin, embouti quatre voitures à l'arrêt, alors qu'il était saoul (1,6 pour mille).

© Le Matin Online